

A «Citoyens Unis» nous sommes depuis toujours favorables au droit de vote et d'éligibilité de tous les étrangers vivant en France, comme nous l'avons soutenu lors de 2 vœux déposés au Conseil Municipal, en mai 2001 et décembre 2005.

Nous demandons ce droit au nom de l'égalité, puisque qu'aujourd'hui seuls les ressortissants de 25 nations européennes peuvent voter aux élections municipales françaises, et aussi de la démocratie, puisque des groupes d'habitants, des quartiers sont ainsi rendus sans-voix et surtout sont sous-représentés lors des décisions prises par les élus. La semaine du 5 au 11 décembre dernier, la Ligue des Droits de l'Homme a permis à chacun de s'exprimer, français ou étranger, grâce à une « votation citoyenne » organisée dans toute la France. Laissons la suite de cette tribune à la section châténaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En France, les résidents étrangers non communautaires sont mis à l'écart des élections locales alors qu'ils participent aux élections professionnelles, scolaires, associatives, syndicales ... et qu'ils paient des impôts ...

Pour dénoncer cette injustice, La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a lancé une consultation nationale : Pour ou Contre le droit de vote et l'éligibilité, aux élections locales, pour les résidents étrangers non communautaires ?



À Châtenay-Malabry, un Collectif local s'est constitué, formé des associations citoyennes et des partis politiques favorables à cette campagne : Alternative Citoyenne Ile-de-France - Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - La FCPE - La LDH - Ras l'Front-Le PC - Le PS - Les Verts.

Les 9 bureaux de vote répartis dans la ville ont accueilli 939 votants. Les lycéens ont démarré avec enthousiasme cette consultation, avec plus de 250 votants.

Aux bureaux de poste, devant les supermarchés, les habitants de Châtenay, français et étrangers, ont pu manifester par ce vote, leur intérêt pour un partage de citoyenneté au niveau local.

Résultats à Châtenay-Malabry :

NOMBRE DE VOTANTS : 939,

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 934

OUI = 859 , soit 92 %

NON = 75, soit 8%

Il est clair que cette votation n'avait qu'un caractère consultatif, nous notons néanmoins que 859 châténaisiens affirment le principe du droit de vote et d'éligibilité pour tous les résidents étrangers en France.

La section châténay de la LDH et les élus de CUCM

• Remis en mairie le 11/12/05 •

Pour nous contacter : **Citoyens Unis pour Châtenay Malabry** - BP28 –92292 Châtenay-Malabry Cedex

Tel. (répondeur) : **01 47 02 56 67** • e-mail : **cucm@cucm.lautre.net** • site : **www.cucm.lautre.net**

Accueil sur rendez-vous en mairie (01 46 83 46 78) le samedi entre 9 et 11h